

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Clément JACQUEMOSZ (pouvoir à Michel FORAY),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout de deux points à l'ordre du jour concernant la convention de médiation préalable avec le CDG 73 pour les contentieux des fonctionnaires et la demande de subvention au Conseil Départemental pour le traitement des remontées capillaires de l'église.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 MARS 2018 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

**2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :**

**2.1 - Budget Principal**

Il est donné lecture du compte administratif 2017 :

Section de fonctionnement	Dépenses	345 256.33 €
	Recettes	415 319.43 €
	Excédent 2017	70 063.10 €
	Excédent reporté	146 591.73 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 216 654.83 €</b>
Section d'investissement	Dépenses	122 098.30 €
	Recettes	164 739.97 €
	Excédent 2017	42 641.67 €
	Déficit d'investissement reporté	- 14 880.22 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 27 761.45 €</b>

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2017, le Maire ne participant pas au vote.

**2.2 - Budget Eau et Assainissement**

Il est donné lecture du compte administratif 2017.

Section de fonctionnement	Dépenses	46 445.32 €
	Recettes	48 350.03 €
	Excédent 2017	1 904.71 €
	Excédent reporté	12 229.41 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 14 134.12 €</b>
Section d'investissement	Dépenses	29 872.03 €
	Recettes	27 224.00 €
	Déficit 2017	-2 648.03 €
	Excédent d'investissement reporté	2 150.78 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 497.25 €</b>

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2017, le Maire ne participant pas au vote.

**3 - COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR :**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du trésorier du Budget Principal et du Budget Eau et Assainissement 2017 qui présentent les mêmes écritures et résultats que les comptes administratifs de la commune.

#### 4 - AFFECTATION DES RESULTATS :

##### 4.1 Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Principal

Le Conseil constate un excédent de fonctionnement de 216 654,83 € et décide, à l'unanimité, d'affecter cette somme à l'article 002 en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2018.

##### 4.2 Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil constate un excédent de fonctionnement de 14 134,12 € et décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 497,25 € à l'article 1068 en recettes d'investissement et la somme de 13 636,87 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2018.

#### 5 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 :

Au préalable, le Maire revient sur les engagements pris lors de la campagne électorale de 2014 : ils ont été au  $\frac{3}{4}$  réalisés.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux pour 2018, comme suit :

	Taux de référence 2017	Taux votés 2018
Taxe d'habitation	5,39 %	5,39 %
Taxe foncière sur le bâti	7,67 %	7,67 %
Taxe foncière sur le non bâti	38,07 %	38,07 %

Produit fiscal attendu	56 103 €	56 867 €
Dotation de compensation Cœur de Savoie	28 606 €	28 606 €
Produit fiscal total	84 709 €	85 473 € *

\*la différence du produit fiscal entre 2017 et 2018 est due à la revalorisation annuelle des bases de TH, TFB, TFNB des services fiscaux (1,24 % d'augmentation).

#### 6 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

##### 6.1 - Budget Principal

Le Maire propose d'établir le Budget Principal 2018 comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	569 981,00 €
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	333 000,00 €

Principaux investissements budgétisés : mise aux normes de l'assainissement du bâtiment de la mairie, mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, aménagement du carrefour de Repidon et d'un parking aux Landaz, sécurisation des Curtets, reprise du mur de soutènement de la voirie communale des Landaz, dénomination des rues, reprise du mur du cimetière, travaux sylvicoles parcelle 3, travaux de débroussaillage de l'alpage du Champet 3<sup>me</sup> tranche, remplacements des coffrets électriques dégradés, remises en état suite aux crues, assainissement de l'église.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Principal 2018.

##### 6.2 - Budget Eau et Assainissement

Le Maire propose d'établir le Budget 2018 du service Eau et Assainissement comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	187 600,00 €
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	180 098,00 €

Principaux investissements budgétisés : périmètres protection des captages (phase administrative et travaux).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 du service eau et assainissement.

## 7 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON PERMANENT :

Madame Nadine BERGER a demandé la prolongation de sa mise en disponibilité pour convenances personnelles du 14 mai au 8 octobre 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, non permanent, pour un accroissement temporaire d'activité, du 14 mai 2018 au 8 octobre 2018, à raison de 1h30 hebdomadaire, pour l'entretien des locaux de la mairie - salle des fêtes et des gîtes, et autorise le Maire à signer le contrat de travail avec Madame Edith NOVEL.

## 8 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LES CONTENTIEUX DES FONCTIONNAIRES :

Afin de prévenir et résoudre plus efficacement les différends pouvant survenir avec les agents, la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle du 18 novembre 2016 organise, à titre expérimental, une médiation préalable obligatoire. Ainsi, les recours contentieux formés par les fonctionnaires des collectivités territoriales à l'encontre des différents actes relatifs à leur situation personnelle (rémunération, classement, réintégration, formation, etc...) peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire. Le C.D.G. de la Savoie s'est porté volontaire pour exercer cette mission expérimentale du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 18 novembre 2020. Le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation pour les collectivités affiliées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion à la mission préalable obligatoire avec le C.D.G. 73 jusqu'au 18 novembre 2020 et autorise le Maire à la signer.

## 9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE TRAITEMENT DES REMONTEES CAPILLAIRES DE L'EGLISE :

La commune a entrepris depuis 2009 des travaux de restauration de l'église de l'Assomption de La Table pour sa mise hors péril. Les enduits intérieurs de la nef, du Cœur et des bas-côtés ont été réalisés ainsi que la restauration et la création de vitraux et l'électrification de l'édifice.

Cependant, il a été constaté des remontées capillaires sur les 8 piliers de l'église fragilisant et dégradant ainsi les enduits réalisés.

La commune a saisi, en 2014, son assureur juridique par rapport aux désordres constatés. Un protocole d'accord a été établi mais n'a pu aboutir. De ce fait, la commune a engagé une procédure judiciaire. Deux expertises ont été réalisées par le cabinet DERNE. Il a été démontré la présence d'une forte humidité et préconisé le procédé et la mise en place de l'appareil d'assèchement Mur-Tronic MT 500. Le coût de cette prestation est de 20 200 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le coût estimatif du procédé de traitement des remontées d'humidité Mur Tronic MT 500 d'un montant de 20 200 € H.T., sollicite une aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental au titre de la Sauvegarde du Patrimoine, demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention et autorise le Maire à signer le dossier et toutes les pièces afférentes.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES :

### **DOSSIER D'URBANISME EN COURS (information des dossiers déposés) :**

- Déclaration préalable de Mr Joël DAUTREMY au Villard : abri bois et local professionnel,
- Permis de construire de Mr/Mme Raoul et Isabelle GONCALVES aux Curtets : extension habitation, piscine, garage et changement de destination du garage existant,

### **TRAVAUX :**

#### *en cours :*

- numérotation des maisons, dénomination des rues : la fin de la pose est prévue courant avril.
- mise aux normes de l'assainissement du bâtiment de la mairie : un constat d'huissier a été réalisé au préalable Le chantier a été interrompu au vu de la présence de la roche. Un minage devait être réalisé, abandonné au vu du surcoût trop élevé. L'entreprise Roux Latour & Rolland T.P. reprendra les travaux au mois de mai à l'aide d'un brise roche.

à venir :

- sécurisation des arrêts bus aux Curtets : l'entreprise Eiffage entreprendra prochainement les travaux de réalisation de 3 plateaux surélevés sur la R.D. n° 27.
- réfection mur du cimetière côté RD 23 : le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise LEGARE de Villard-Léger d'un montant de 31 820 € H.T. pour la reprise du mur intérieur et extérieur et de la couvertine. Les travaux seront réalisés en deux tranches (l'une à l'automne avant Toussaint et l'autre au printemps).
- aménagement du carrefour de Repidon : des devis sont en cours de réalisation.
- mur de soutènement de la voie communale des Landaz : l'entreprise Forestier réalisera un mur en pierres apparentes.
- chantiers jeunes : à voir les modalités proposées pour éventuellement reprendre la peinture des abris bus.

#### PERSONNEL :

- mise en place d'un Compte Epargne Temps : Le Maire informe que les agents territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps. L'alimentation du CET ne peut être effectuée qu'une fois par an (au 31 décembre de l'année) et dans la limite de 60 jours. Le Conseil Municipal valide les modalités suivantes de gestion du CET :
  - possibilité de report de congés annuels (1 semaine / an maximum, soit 5 jours), des jours de fractionnement, des RTT, des repos compensateurs (dans la limite de 5 jours / an, soit 35 heures),
  - pas d'indemnisation des jours, ni de leur prise en compte au titre du régime de retraite additionnelle RAFF.Ces modalités sont transmises au CDG 73 pour avis du Comité Technique Paritaire avant délibération du Conseil Municipal.
- emploi d'été : le Conseil Municipal valide la candidature de Florentin KIEFFER pour le C.D.D. du 28 mai au 27 juillet 2018.

#### AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Métropole Savoie : la révision du Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) est en cours.
- Cœur de Savoie : pas d'augmentation des taux des taxes 2018 (TH 6,79 %, FB 2,51 %, FNB 11,85 %, TEOM 8,77 %). La nouvelle taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera mise en place cette année lors du prélèvement des taxes foncières (environ 25 € / habitant). Le projet de construction d'un nouveau siège social de la Communauté de Communes (coût estimé à 4 275 500 € H.T.) est abandonné. Les locaux de la mairie de Montmélian seront déménagés. La nouvelle gendarmerie de Montmélian, estimée à 3,2 Millions d'euros, hors acquisitions foncières, sera subventionnée ; l'autofinancement prévu est de 1 million d'euro.
- Espace Belledonne : le chalet de La Perrière sur la commune d'Arvillard sera rénové.
- Affaires scolaires : les transports seront maintenus entre midi et deux heures l'année prochaine pour les écoles du Bourget en Huile, Presle et Villard-Sallet.
- Information de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble : une réunion de présentation des séismes s'est tenue le 27 mars dernier.

#### ACTION PARTICIPATIVE :

- désherbage du cimetière : afin d'éviter l'utilisation des désherbants chimiques, Nelly THIABAUD propose un désherbage manuel des allées du cimetière de La Table. Nelly se charge de l'organisation de ce chantier avec l'accord du Conseil Municipal. Les personnes sensibilisées peuvent se manifester auprès d'elle ([n.thiabaud@orange.fr](mailto:n.thiabaud@orange.fr)).

Du compost (provenant du SIBRECSA) est à disposition gracieuse des Tablerains sur l'ancien site de tri du SIBRECSA, à la Carrière vers le Chef-lieu. Servez-vous !

Le prochain conseil est prévu le vendredi 18 mai 2018 à 19h30.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,

Jean-François CLARAZ

